

Affaires courantes

[Traduction]

La division a publié plusieurs rapports, par exemple, sur le crédit d'impôt pour les investissements au Cap-Breton, sur les régimes de pensions, sur les crédits d'impôts à l'exploration et sur les décrets de remise d'impôt. Ces rapports concluaient que les mesures fiscales mises en oeuvre ne permettaient pas toujours d'atteindre les objectifs visés. D'autres rapports n'ont pas été rendus publics par le ministère des Finances.

Le Bureau du contrôleur général avait pris des engagements envers le Comité des comptes publics. Nous ne avons le texte officiel. Il s'était engagé à calmer les craintes du comité au sujet des conséquences de la décision des bureaucrates, mais cela ne diminue en rien la gravité du problème.

Le ministère des Finances a proposé de déposer un calendrier d'évaluation des prochaines mesures portant sur trois ans. Cela ne règlera pas les problèmes de manque d'indépendance et de manque d'objectivité des évaluations faites par des employés réels sans pouvoirs et placés sous la surveillance d'un gestionnaire de service.

C'est pourquoi le Comité des comptes publics a demandé à Revenu Canada de s'associer au comité consultatif mis sur pied par le ministère des Finances. Ce dernier comité est censé arrêter le plan de travail et discuter des évaluations.

Le contrôleur général a aussi été invité par le ministère des Finances à faire partie du comité. Le Comité des comptes publics s'attend à ce que le contrôleur général lui présente régulièrement des rapports.

Les parlementaires doivent être tenus informés. Les bureaucrates doivent se conformer aux lignes directrices énoncées par le Conseil du Trésor et les ministères doivent se conformer à celles-ci. Le contrôleur général devrait s'assurer que toutes ces lignes directrices sont respectées.

Si nous permettons au ministère des Finances de ne pas respecter les lignes directrices, les autres ministères se croiront autorisés à en faire autant. Nous craignons que l'exemple du ministère des Finances fasse tache d'huile dans les autres ministères, et j'estime que cela créerait une situation grave pour le gouvernement dans l'exercice de ses fonctions de contrôleur des deniers publics.

Le ministère des Finances joue un rôle important et a une grande influence sur le fonctionnement du gouvernement.

Ce ministère pourrait créer un précédent. D'autres ministères pourraient être tentés, comme je l'ai dit, de démanteler leur service d'évaluation des programmes.

[Français]

En terminant, monsieur le Président, si chaque ministère et agence agissaient de la même façon que le ministère des Finances, ce serait le désordre et le chaos. Il n'y aurait plus de normes, donc plus de contrôles. Il faudrait, monsieur le Président, que les députés se lèvent à la Chambre et sonnent l'alarme, disent aux bureaucrates et aux fonctionnaires: Nous voulons des normes, nous voulons des contrôles, nous voulons de l'information; nous le voulons de façon efficace et efficiente.

[Traduction]

Les répercussions pourraient être très coûteuses pour les Canadiens. Le Parlement risquerait d'être tenu dans l'ignorance la plus totale de l'efficacité des mesures fiscales du ministère des Finances, par exemple. L'adoption de ce rapport unanime du Comité des comptes publics sera perçue par le gouvernement tout entier comme un avertissement sans équivoque.

Je tiens donc à remercier de leur coopération les membres du comité qui viennent de soumettre ce deuxième rapport et j'espère qu'il sera approuvé par la Chambre.

[Français]

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, vous me permettrez de féliciter mon collègue d'Ottawa—Vanier qui, à titre de président du Comité, fait un excellent travail, et qui ce matin a expliqué de façon normale, et je pense très technique, la motion qui est devant nous et qui se rapporte au Comité permanent des comptes publics qui fait des recommandations au niveau du ministère des Finances.

Je pense qu'il faut, monsieur le Président, dans le dossier de ce matin, revenir quelque peu en arrière et se poser la question, à savoir, pourquoi le ministère des Finances a pris une décision de «fermer un secteur». On se souviendra qu'en 1984, lorsque ce gouvernement—ci a été élu, l'État dépensait, par année, 16 milliards de dollars de plus qu'il n'entraît de fonds, et j'oublie pour une minute les intérêts sur la dette. Mais, en termes d'opération, ce gouvernement qui nous a précédés, je le répète, dépensait 16 milliards de dollars de plus que les entrées de fonds. Cette année, monsieur le Président, ce gouvernement—ci va dépenser quasiment 13 milliards de dollars de moins qu'il n'entre de fonds, ce qui veut dire qu'il y a eu un changement de près de 30 milliards de dollars en l'espace de sept ans. Comment s'est effectué ce changement? Comment se fait-il qu'aujourd'hui les opérations du gouvernement sont positives et que dans le temps elles étaient négatives? Il y a eu des augmentations d'impôt, et je pense que tous les Canadiens vont en convenir, augmentations raisonnables qui correspondent à peu près à 30 p. 100 de ces 30 milliards. Il y a donc eu des coupures à l'intérieur de l'État fédéral, du gouvernement